

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15/02/2008



COMPTE RENDU

Présents : MM BERTHOU - PROTIERE - MATRAS - DOMMANGET - ESCOBESSA (MIRIBEL) — GUILLET – LAZZARONI - GOUBET (ST MAURICE DE BEYNOST) — DUPEUBLE – GARNIER – AUBERNON (BEYNOST) - GADIOLET - PIGNOT - (NEYRON) – GEOFFRAY – MERCANTI (TRAMOYES)- BONAUDO – VIENOT (THIL)

I- DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur AUBERNON est désigné comme secrétaire de séance.

II- APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 14/01/2008

A la demande de monsieur BERTHOU, il est ajouté au point IV-a que : « les transfères de charges ne peuvent porter sur des compétences transférées avant 2000 et il serait méconnaître la loi que de vouloir le remettre en cause ».

Le compte rendu de la séance plénière du 14/01/2008 est adopté à l'unanimité.

III- AFFAIRES GENERALES

Rapporteur : Mr MATRAS

a) Création d'un poste de chargé de mission

Conformément à l'article 3 alinéa 5 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale (modifiée par la loi n°2007-209 du 19 février 2007) l'assemblée à l'unanimité décide de créer au tableau des emplois non permanents un poste de chargé de mission d'une durée de trois ans pour assurer l'élaboration, la coordination et le suivi des études portant sur le Plan Local de l'Habitat (PLH), le schéma de transport urbain, ainsi que les missions de développement économique, dont la gestion du dossier de la ZAC des Malettes.

IV- FINANCES

Rapporteur : M.M MATRAS et PROTIERE

a) Reprise anticipée des résultats 2007

Monsieur PROTIERE, rapporteur du budget, propose dès le budget primitif 2008 de prendre en compte les restes à réaliser et l'affectation des résultats de l'année précédente. Après pointage avec le trésorier, les résultats 2007 sont les suivants :

Résultat de la section de fonctionnement	2007
A/Résultat de fonctionnement 2007	3 598 818.52
B/Résultats antérieurs reportés	376 157.91
C/ Résultat à affecter A+B	3 974 976.43

D/Solde d'exécution d'investissement 2007		
D 001	Besoin de financement	0.00
R 001	Excédent de financement	+934 030.60
E/Solde des restes à réaliser 2007		
Besoin de financement		-2 730 164.00
Excédent de financement		

BESOIN DE FINANCEMENT F = D+E

1 796 133.40

L'assemblée à l'unanimité autorise la reprise anticipée des résultats 2007.

b) Fiscalité 2008 / Vote des taux

Monsieur le Président, en accord avec monsieur PROTIERE, responsable de la commission des finances, propose que le vote du taux de taxe professionnelle et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères soit décalé au mois de mars. L'absence de notification par les services fiscaux de l'état 1259 ne permet pas de connaître les bases d'imposition et le taux de TP maximal pouvant être proposé au vote.

Monsieur MATRAS confirme (Cf.DOB du 14/01/2008) sa volonté d'augmenter à son taux maximal la TP pour faire face aux dépenses croissantes de fonctionnement et aux nombreuses opérations d'investissement. Cette augmentation devrait être au mieux de 0.10 à 0.15 point.

Un débat s'engage sur l'évolution du taux de TP et de ses impacts sur les entreprises et l'attractivité du territoire. Chacun à conscience que le taux de TP peut être un frein à l'implantation d'entreprises nouvelles sur le secteur de la CCMP, à relativiser cependant avec le taux de TP pratiqué par le voisin du Grand Lyon supérieur de plus de 9 points.

Monsieur MATRAS pense qu'il faut raison garder. La CCMP depuis le début du mandat en 2001 a augmenté son taux de seulement 0.37 point (10.35% à 10.72%), alors qu'en parallèle les entreprises ont bénéficié d'allègements significatifs.

c) Vote du Budgets primitifs et des budgets annexes 2008

Budget principal

Monsieur PROTIERE présente le budget 2008 qui s'équilibre en section de fonctionnement à hauteur de 16 734 610.03 € avec une augmentation des dépenses de fonctionnement de +5.13% par rapport à 2007, évolution due essentiellement aux activités de collecte et de traitement des ordures ménagères. L'autofinancement prévisionnel dégagé est néanmoins de 6 066 612.03 €, dont une reprise anticipée du résultat 2007 de + 2 178 843.03€ au 002/R

Suite à cette présentation l'assemblée à l'unanimité vote par chapitre la section de fonctionnement en dépense et en recette :

Chapitre	Libellé	Vote
011	Charges à caractère général	1 853 081.00
012	Charges de personnel	1 276 184.00
014	Atténuation de produits	6 558 359.00
65	Autres charges de gestion courante	958 675.00
66	Charges financières	21 299.00
67	Charges exceptionnelles	400.00
023	Virement section d'investissement	5 913 146.23
042	Opérations d'ordre entre section	153 465.80
TOTAL	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	16 734 610.03

Chapitre	Libellé	Vote
70	Produits des services	350 810.00
73	Impôts et taxes	10 081 905.00
74	Dotations et participations	4 104 652.00
013	Atténuation de charges	17 650.00
77	Produits exceptionnelles	750.00

TOTAL	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	14 555 767.00
--------------	-----------------------------------	----------------------

R 002	RESULTAT REPORTE ANTICIPE	2 178 843.03
--------------	----------------------------------	---------------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	16 734 610.03
--	----------------------

Il présenté à l'assemblée les subventions 2008. A l'unanimité le conseil approuve les subventions prévues aux articles 6574 et 2042

Article 6574 / subvention aux associations et autres personnes de droit privé

Ain Sud Foot	Subvention de fonctionnement 2008	80 500.00
Association musicale de l'Espérance	Subvention de fonctionnement 2008	10 000.00
Beynost BMX La Côtière	Organisation finale de la coupe Rhône Alpes	4 000.00
	Subvention de fonctionnement 2008	12 500.00
	Achat de maillots	2 500.00
Côtière Hand Ball	Subvention de fonctionnement 2008	6 000.00
	Achat de maillots	2 500.00
Association musicale Gabriel Chardon	Subvention de fonctionnement 2008	18 000.00
Mission locale Jeune	Subvention de fonctionnement 2008	12 000.00
Office culturel de Miribel	Subvention de fonctionnement 2008 / spectacles scolaires	10 000.00
Office du tourisme de la CCMP	Subvention de fonctionnement 2008	49 050.00
Saint Maurice volley Côtière	Subvention de fonctionnement 2008	2 600.00
	Achat de maillots	2500.00
Union Laïque de Miribel	Subvention de fonctionnement 2008 / section cinéma	16 250.00

Article 2042 / subvention d'équipement personne de droit privé

Association musicale de l'Espérance	Achat instrument de musique	2 790.00
-------------------------------------	-----------------------------	----------

Monsieur PROTIERE précise que l'association « caisse à savon » et le « club de pétanque » n'étant pas des associations d'intérêt communautaire aucune subvention ne peut leur être versée. Cependant dans le cadre du sponsoring et des actions de communication la CCMP peut soutenir l'organisation de manifestations spécifiques.

Il présente ensuite la section d'investissement. Le budget prévoit des dépenses à hauteur de 14857 269 €, dont 12 2110 378 € de dépenses d'équipement ne reprenant que les programmes engagés en 2007. Monsieur BERTHOU remarque une nouvelle fois que le pourcentage des travaux réalisés par rapport aux dépenses inscrites est faible.

Monsieur PROTIERE souligne la situation saine des finances communautaires et suggère à terme de travailler par Autorisations de Programme (AP) et Crédits de Paiement (CP), méthode budgétaire permettant une lisibilité pluriannuelle des opérations. Il ajoute que l'exercice 2008 ne devrait pas nécessiter l'usage d'un prêt du fait du décalage « naturel » des travaux, et qu'il conviendra de s'interroger le moment venu sur la nécessité de financer tout ou partie la gendarmerie par un prêt, comme prévu initialement, ou par autofinancement.

Chapitre	Libellé	Vote
20	Immobilisation incorporelles	8 000.00
204	Subvention d'équipements versés	305 000.00
21	Immobilisations corporelles	64 100.00
23	Immobilisations en cours	11 833 278.00
16	Remboursement d'emprunts	106 891.00
27	Autres immobilisations financières	2 540 000.00
TOTAL	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	14 857 269.00

Chapitre	Libellé	Vote
13	Produits des services	1 228 596.00
16	Emprunts et dettes	3 214 540.97
10	Dotations Fonds divers Réserves hors 1068	1 617 356.00
1068	Dotations Fonds divers Réserves	1 796 133.40
021	Virement section de fonctionnement	5 913 146.23
040	Opérations d'ordre entre section	153 465.80
TOTAL	RECETTES D'INVESTISSEMENT	16 734 610.03

R 001	SOLDE D'EXECUTION POSITIF ANTICIPE	934 030.60
--------------	---	-------------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	14 857 269.00
---	----------------------

A l'issu de cette présentation la section d'investissement est voté à l'unanimité par chapitres et par opérations.

Budgets annexes

ZAC des Malettes

Dépenses = 790 000 €

Recettes = 790 000 €

Voté à l'unanimité

Lotissement les araignées

Dépenses = 1 750 000 €

Recettes = 1 750 000 €

Voté à l'unanimité

Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Dépenses d'exploitation = 1 000 €

Recettes d'exploitation = 1 000 €

Voté à l'unanimité

d) Gymnases intercommunaux / convention Conseil Général de l'Ain / revalorisation

L'assemblée à l'unanimité autorise la signature d'un avenant à la convention de mise à disposition des gymnases intercommunaux aux collèges Anne Frank et Louis Armstrong fixant à compter du 1er janvier 2008 l'heure d'utilisation des installations sportives à 11.53 €.

e) Lotissement industriel les araignées / aménagement des voiries et réseaux divers

Le conseil communautaire à l'unanimité autorise le Président à déposer le permis d'aménager du lotissement industriel les araignées sis sur Saint Maurice de Beynost, à lancer une consultation par appels d'offre ouvert pour la réalisation des travaux de voirie et réseaux divers et à signer et notifier les marchés après décision de la Commission d'Appels d'Offres (CAO) de la CCMP.

f) Entretien du bureau du délégué du procureur / reversement 2005-2006 et 2007

Le conseil à l'unanimité autorise le reversement à la commune de Saint Maurice de Beynost des frais d'entretien engagés en 2006 et 2007 pour le nettoyage du bureau du délégué situé à la Sathonette pour un montant de 1 394.49 €.

V- AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Rapporteur : Mr VIENOT

a) ZAC des Malettes

Monsieur VIENOT, délégué aux affaires économiques expose le bilan de la concertation. L'intérêt du projet des Malettes tel que présenté lors de la séance du 11/12/07 n'a pas été remis en question, y compris par l'association des propriétaires foncières.

Cette étape franchie il propose de tirer le bilan de la concertation et de créer le périmètre de la zone.

L'assemblée à l'unanimité décide :

Article 1er : Les conclusions du rapport tirant le bilan de la concertation sont approuvées ainsi que le dossier de création établi conformément aux dispositions de l'article R. 311-2 du Code de l'urbanisme.

Article 2 : Une zone d'aménagement concerté ayant pour objet l'aménagement et l'équipement des terrains en vue principalement de permettre la création d'une zone d'activités économiques est créée sur les parties du territoire de la commune de Beynost, délimitées par un trait continu sur le plan annexé à la présente délibération.

Article 3 : La zone ainsi créée est dénommée zone d'aménagement concerté des Malettes.

Article 4 : Le programme global prévisionnel des constructions qui seront réalisées à l'intérieur de la zone est de l'ordre de 70 000 m² de SHON à vocation d'activités artisanales, industrielles et tertiaires.

Article 5 : Sera mis à la charge des constructeurs au moins le coût des équipements visés à l'article 317 quater de l'annexe II du Code des impôts. En conséquence, le périmètre de la ZAC sera exclu du champ d'application de la taxe locale d'équipement.

Article 6 : Le Président est autorisé à faire établir le dossier de réalisation visé à l'article R. 311-7 du Code de l'urbanisme.

Article 7 : La présente délibération sera affichée pendant un mois en mairie ainsi qu'au siège de la CCMP. Elle fera l'objet d'une mention dans un journal diffusé dans le département. Elle sera en outre publiée au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R. 2121-10 du Code général des collectivités territoriales.

Article 8 : Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Annexe : Bilan de la concertation

VI- TRAVAUX

TRAVAUX DE BATIMENT

Rapporteur Mr GARNIER

a) Extension/rénovation du gymnase SAINT MARTIN

Monsieur GARNIER, responsable de la commission des travaux de bâtiment, présente le projet stade APD (Avant Projet définitif) de la rénovation et de l'extension du gymnase Saint Martin. Ce projet comprend la rénovation complète du bâtiment, seule la structure sera conservée, permettant ainsi une remise aux normes et la création d'une tribune en dur de 260 places. Une extension de 600 m² sera réalisée sur le pignon Sud permettant la création de deux salles spécialisées avec ses rangements et sanitaires.

Ce projet dans sa globalité est estimé à 2 700 000 € HT (valeur janvier 08) pour la base.

Deux options sont proposées :

- La réfection des enrobés en périphérie de la salle pour 7 000 € HT
- Le remplacement des bardages existants par des bardages double peau avec isolation thermique pour 76 000 € HT.

Le conseil à l'unanimité ;

- valide le projet APD tel que présenté base et options
- autorise le Président à établir des demandes de subvention
- autorise le Président à lancer une consultation par appels d'offre ouvert pour la réalisation de ces travaux dont le montant global est estimé à 2 783 000 € HT et à signer les marchés avec les entreprises qui seront désignées comme mieux-disantes par la commission d'appels d'offres de la CCMP.

b) Vestiaire du terrain synthétique / avenant au lot 09

Un avenant n°4 au lot 09/ électricité d'un montant de 2 764.66 € HT est voté à l'unanimité.

Ets BASILI / Lot 09 / Electricité

Travaux supplémentaires (blocs de sécurité et différentiel, tresse et boîtier coupure générale et prise avec neutre)

<u>Marché initial</u>	<u>Avenants 1 et 2</u>	<u>Avenant 3</u>	<u>Avenant 4</u>	<u>Total</u>
36 609.42	prolongation	235.17	2 764.66	39 609.25 € HT

TRAVAUX DE VOIRIE ET DE LUTTE CONTRE LE RUISSELLEMENT

Rapporteur MME GUILLET

c) Parking de la gare de Miribel

Madame GUILLET, responsable de la commission voirie, présente le scénario 3 établi par le cabinet CMS de Vonnas. Ce projet permet sur les terrains acquis auprès de la mairie de Miribel et sur une bande de terrain RFF située au Nord la réalisation d'un parking de 60 places. Elle ajoute que ce projet permettra également de sécuriser l'accès des services techniques de Miribel à leur bâtiment.

Le coût prévisionnel de cet aménagement, hors éclairage public, feu tricolore, espaces verts et voie de desserte au bâtiment des services techniques restant à la charge de la commune, est évalué à 230634 € HT. Ce montant comprend également le plateau sur la voirie d'intérêt communautaire, élément essentiel pour sécuriser l'entrée/sortie du parking.

L'assemblée à l'unanimité approuve le scénario 3 tel que présenté et autorise le président à poursuivre les études.

d) Lutte contre le ruissellement / torrent des Boulées

La commission d'appel d'offres réunie le 21/01/08 et le 04/02/08 a désigné pour la réalisation des travaux du torrent des Boulées le groupement BRUNET / APPIA pour un montant de 407 452.34 € HT.

Monsieur le rapporteur rappelle pour mémoire que ce projet consiste :

- à réaliser 12 seuils en gabions dans le torrent des boulées et dans son affluent situé à l'Ouest du centre-ville de Miribel. Ces travaux permettront de limiter le transport solide et de stabiliser le profil en long des ravins :
 - o « Ravin de Neyron – Sud » : 250 m de long – 6 seuils
 - o « Ravin des Boulées – Nord » : 340 m de long – 6 seuils.

L'assemblée à l'unanimité valide ce choix et autorise le Président à signer le marché.

e) Voirie d'intérêt communautaire / Mission d'élaboration des études préliminaires et de la mise en œuvre de la concertation

La commission d'appel d'offres réunie le 21/01/08 et le 04/02/08 a désigné le groupement SITETUDES-SOBERCO ENVIRONNEMENT-HORIZON CONSEIL-C2I et INTERLAND pour la réalisation des études

préliminaires et de la mise en œuvre de la concertation portant sur le projet d'aménagement de la voirie d'intérêt communautaire.

L'assemblée à l'unanimité valide ce choix et autorise le Président à signer le marché qui s'élève au montant 101 745 € HT pour la base et 5 100 € Ht pour l'étude hydraulique.

VII- DIVERS

En fin de séance, Jacques BERTHOU s'en prend vivement au bilan de mandat de la C.C.M.P et de l'éditorial politique de son Président qu'il compare à Jacques ATTALI.

DROIT DE REPONSE DU PRESIDENT

Me comparer à Jacques ATTALI est un grand honneur et une reconnaissance de mes capacités.

Polytechnicien, écrivain, homme d'une grande culture, Jacques ATTALI fut, dans les années 80, une figure emblématique du Parti Socialiste et Directeur de Cabinet de François MITTERRAND.

Jacques ATTALI, dans son rapport, remis au Président de la République sur les meilleurs moyens de relancer la croissance en France a émis quelques 350 idées. Le Parti Socialiste a trouvé qu'une cinquantaine d'entre elles pouvait être prise en considération. En ce qui me concerne je suis beaucoup plus sévère, je n'en ai retenu qu'une dizaine dont celles concernant la réforme des collectivités territoriales où l'on parle du regroupement des petites communes autour des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (comme la C.C.M.P) et de la disparition progressive des Conseils Généraux.

J'aurais été encore plus sévère en y ajoutant la suppression du Sénat, rente de situation pour les Elus en passe d'être à la retraite.

Jacques BERTHOU ne retient de la plaquette « bilan de mandat » que quelques points de détails qui ne lui conviennent pas pour mieux noyer le poisson.

Cette plaquette est, en effet, tout a fait remarquable et reconnue comme telle par l'ensemble des citoyens de la C.C.M.P.

Pendant 6 ans, Jacques BERTHOU a passé son temps à troubler les réunions du Conseil Communautaire attaquant régulièrement la C.C.M.P et son Président.

C'est pourquoi il n'a retenu du « bilan de mandat » que l'Editorial, oubliant les 15 000 000 d'euros investis par notre collectivité sur le territoire de Miribel.

Jacques BERTHOU, en fin de conseil, a démontré, s'il en était besoin, que certains élus, dont lui-même, étaient prêts à défendre becs et ongles leurs prés carrés au détriment d'une réforme nécessaire des collectivités territoriales.